

Communiqué de presse

Le parc éolien lausannois d'Eoljorat-Sud sérieusement remis en question par de nouveaux éléments. Le débat politique doit être relancé.

Jeudi 14 juin 2018 - Les résultats des mesures de vent réalisées récemment par un mandataire neutre sont nettement inférieurs à ce qui avait été annoncé auparavant. Par ailleurs, diverses exigences édictées par le canton ajoutent des contraintes qui n'avaient pas été prises en compte sérieusement. Principaux recourants, l'association eoleresponsible et la commune de Cugy, considèrent que ces éléments nouveaux sont de nature remettre en cause la décision du Conseil communal de Lausanne d'accepter le PPA de septembre 2015. Elles appellent à un nouveau débat politique sur le projet.

Lors d'une conférence de presse à la maison communale de Cugy, les principaux recourants n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère. Ils ont mis en exergue les nouveaux éléments du dossier ainsi que les faiblesses originelles de la démarche des promoteurs en termes de calculs de production énergétique, d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et économiques. Ils ont déploré la mauvaise communication et la quasi absence de concertation avec les communes environnantes.

Détaillant les points de leur recours, ils ont notamment démontré que, bien que contestés alors par les promoteurs, les calculs de production réalisés dès le départ par l'association eoleresponsible étaient confirmés par les mesures réalisées sur le mât de mesure posé au Chalet-à-Gobet dans la plaine de Mauvernay. Au final, la production prévue atteindra moins de la moitié des 80 GWH annoncés.

Ils ont aussi relevé des failles considérables dans les domaines de la protection contre le bruit et de la sécurité routière, notamment aux abords de la route de Berne.

Ils ont également souligné qu'il existe des intérêts contradictoires entre le projet de parc éolien Eoljorat Sud et le projet de parc périurbain du Jorat, pourtant menés tous les deux sous l'égide de la commune de Lausanne.

Alors que le projet est actuellement devant la CDAP du Tribunal cantonal, la ville de Lausanne voudrait remettre la discussion sur ces éléments après le bouclage de ladite procédure.

Les recourants contestent cette volonté et font valoir qu'une fois le plan d'affectation adopté, il n'y aura plus de possibilité de revoir la vision globale du parc éolien permettant une pesée des intérêts en présence. Ils suggèrent une nouvelle pesée des intérêts.

Bottens, le 13 juin 2018

Paysage-Libre Vaud

Le secrétaire général

Jean-Marc Blanc

www.plvd.ch

EOLERESPONSABLE

Le vice-président

Christian Amacker

www.eoleresponsable.ch